

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24/07/2019

et publication le 24/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercocq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

**Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité
Du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés.
Année 2018**

Le Président expose que le Décret N°2000-404 du 11 mai 2000, modifié le 31 décembre 2015 par le décret n° 2015-1825, impose la présentation au Conseil Communautaire d'un rapport annuel sur la qualité et le prix de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre réglementaire, le Président invite le Conseil Communautaire à prendre connaissance du document réalisé.

Le Conseil Communautaire,

Donne acte au Président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de prévention des déchets ménagers et assimilés réalisé en application du décret N°2000-404 du 11 mai 2000 et du décret n° 2015-1825 du 31 décembre 2015.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

